

## Mise à niveau des infrastructures et du parc informatique du Service social et du travail

### Préavis No 113

Lausanne, le 21 octobre 1999

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du préavis

Le réseau informatique « Récolte » est une infrastructure installée dans les bâtiments administratifs de la Ville de Lausanne. La connexion de plus de 1'900 utilisateurs facilite de manière importante la communication interne et entraîne d'indiscutables gains de productivité.

Le centre social régional (CSR) ainsi que d'autres offices du service social et du travail sont installés dans des locaux loués et ne bénéficient pas des facilités offertes par le réseau. Ce préavis a pour objet le financement des travaux et l'achat du matériel permettant leur intégration à Récolte. Il est la conséquence du préavis 92/99<sup>1</sup> qui traitait de la réorganisation de la section sociale du Service social et du travail (SST) et annonçait cette mise à niveau.

Une autre raison rend indispensable cette liaison. L'Etat de Vaud gère désormais l'aide sociale à travers un logiciel baptisé PROGRES-ASV. Tous les CSR du canton utilisent cet outil informatique à travers le réseau cantonal. Dans le cas de la Ville de Lausanne, le lien avec le canton se fait par une connexion entre Récolte et le réseau cantonal. Le financement de l'infrastructure et du matériel est à la charge des communes. Le logiciel PROGRES est mis à disposition par l'Etat.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 1'375'000.-- destiné aux travaux d'infrastructure et à l'acquisition de postes de travail micro-informatiques pour le Service social et du travail.

---

<sup>1</sup> Préavis 92 du 27.05.1999 adopté par le CC le 07.09.1999

## 2. Historique

### 2.1. Situation de la Section sociale avant 1993

Le volume des cas pris en charge par l'Aide sociale vaudoise a commencé à augmenter au début de la décennie et le Service social et du travail (SST) a alors déposé une demande de projet pour remplacer l'ancienne application des secours développée au début des années 80. A l'époque, les assistants sociaux rédigeaient des demandes d'aide sociale afin de demander l'ouverture des dossiers au Service de prévoyance et d'aide sociales de l'Etat de Vaud (SPAS) et préparaient ensuite des bons de paiement à souches, manuscrits, qu'ils remettaient aux bénéficiaires. Ceux-ci se rendaient alors à la Caisse communale pour recevoir l'argent en échange des bons dont les différents volets étaient transmis ensuite à la comptabilité de direction et au bureau de contrôle du Service financier, dans le but de procéder à leur comptabilisation. Ces processus étaient presque entièrement manuels, tout au plus les assistants sociaux étaient-ils équipés de quelques écrans avec lesquels ils avaient accès à la consultation du Service du contrôle des habitants. L'application des secours, réservée à la comptabilité de direction, permettait d'enregistrer les paiements de manière à être en mesure de préparer, chaque trimestre, les décomptes à remettre au SPAS sous forme de fichiers informatiques. La situation était déjà critique en 1991, et une demande de projet fut déposée au Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour mettre en œuvre un système d'information qui serait ouvert à la fois aux assistants sociaux, aux secrétaires et aux comptables. Il n'était pas envisageable, déjà à l'époque, que Lausanne entreprenne seule le développement d'un projet qui aurait dû être cantonal (puisque toutes les communes étaient alors habilitées à distribuer les aides du canton). Des contacts furent pris et un groupe de travail réunissant des représentants de l'Etat, des grandes communes du canton et de la Ville découvrit très vite que la gestion lausannoise ne pouvait être comparée en termes de volume à celle prévalant dans les autres communes, pour la plupart pas encore regroupées en centres sociaux régionaux. Le Canton avait déjà des problèmes avec son système informatique qui, quoique moderne pour l'époque, ne pouvait guère être mis à la disposition des autres communes, en partie à cause d'un manque de possibilités d'extension et aussi parce que la gestion des autorisations de ce système ne donnait pas les garanties de confidentialité nécessaires. Pour toutes ces raisons, il fut décidé d'un commun accord, mais après environ une année d'hésitations, de laisser Lausanne réaliser un système qui lui permette de faire face à l'explosion de la demande. Les travaux commencèrent à la fin 1992 et le système fut construit et livré progressivement, étape par étape, jusqu'en 1996.

### 2.2. Réalisation de l'application communale « Aides sociales »

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, les assistants sociaux furent équipés d'écrans 3270 (terminaux non-intelligents). Ceux-ci furent reliés au site central par un réseau de type coaxial qui ne permettait aucun transport de données graphiques. La situation devenait de plus en plus précaire et il fut décidé de regrouper et de renforcer les moyens donnés aux assistants sociaux en les équipant de postes de travail qui permettraient

d'exploiter les possibilités du futur réseau RECOLTE. Les nouveaux locaux loués à Chauderon 4 furent câblés de manière à ce que le bâtiment puisse être relié à RECOLTE. Tous les postes de travail installés dans ce bâtiment furent équipés de PC. Seul un groupe d'assistants sociaux put conserver un parc de Macintosh reliés en réseau. Le préavis no 98/95<sup>2</sup> fut accepté à la fin 1995, et en septembre 1996 tous les assistants sociaux étaient en mesure de gérer complètement les aides sociales au moyen de la nouvelle application centralisée réalisée au SOI. Cette nouvelle application permettait non seulement aux assistants sociaux de gérer eux-mêmes les données financières et autres de leurs clients, mais aux comptables d'envoyer chaque jour des paiements en ligne à la poste.

### *2.3 Annonce de l'introduction du logiciel PROGRES et du Revenu minimum de réinsertion (RMR)*

Au printemps 1997, l'Etat informait de sa décision d'introduire le Revenu minimum de réinsertion (RMR) en remplacement de l'aide aux chômeurs en fin de droit « Bouton d'or ». Ce nouveau régime serait payé au moyen d'un logiciel français nommé ANIS. Ce logiciel serait modifié et paramétré avant d'être installé sous le nom de PROGRES. Le SST mettait en place en urgence un groupe spécialement chargé de gérer le RMR. En outre, des programmes d'interface permettant de formater les paiements et de les envoyer à la poste étaient créés. Le RMR fut introduit à la fin juillet de la même année.

Au printemps 1998, l'Etat nous annonçait l'arrivée de la version PROGRES-ASV pour janvier 1999.

Le SST n'était pas en mesure d'accepter cette mise en œuvre aussi rapide pour deux raisons : la première était d'ordre technique puisque l'infrastructure et le parc informatique devaient être mis à niveau ; la seconde était relative à l'état d'avancement de l'application du logiciel PROGRES-ASV dans les Centres sociaux régionaux (trop nombreux problèmes techniques). Après négociations, le report au printemps 2000 de cette application au Centre social régional (CSR) Lausanne fut accepté.

### **3. Nécessité d'une technologie informatique de haut niveau pour le SST**

Le maintien dans un seul service d'une unité abordant les problèmes liés à l'emploi (l'ORP) et d'une unité s'occupant des problèmes sociaux (le CSR) doit favoriser la circulation de l'information et la prise de décisions intégrant toutes les facettes des préoccupations de l'utilisateur.

A ce jour, le SST comprend quatre sections distinctes : l'état-major du service, l'ORP, l'office du travail et le CSR. Les tâches, moyens et organisation de chacune de ces unités administratives font face à un flux considérable d'informations provenant de multiples partenaires. L'organisation de cette information est indispensable. Une bonne organisation doit être capable de s'adapter aux changements rapides de la clientèle et de la législation. Elle doit permettre la souplesse dans le travail social et la rigueur dans les contrôles des procédures du Service social et du travail.

L'organisation hiérarchique classique est mal adaptée pour traiter un monde aussi mouvant. La chaîne des responsabilités doit être maintenue, mais un collaborateur ne rapporte pas seulement à son chef direct ; il peut être simultanément intégré à un groupe ayant la responsabilité d'un problème spécifique.

---

<sup>2</sup> BCC no 12/II, 1995, Tome I, pages 1692 et ss.

Cette répartition beaucoup plus mobile des responsabilités, assurée par un personnel qualifié distribuant des prestations complexes et relativement individualisées, doit impérativement pouvoir s'appuyer sur une technologie informatique autorisant la maîtrise, la transmission et la gestion globale de l'information.

Sur le plan technique ce concept implique :

- L'acquisition de nouveaux postes de travail, le remplacement des terminaux existants, le remplacement des Macintosh encore en service, le remplacement de stations obsolètes n'autorisant pas une mise à niveau.
- La mise en conformité de postes déjà existants.

Ces PC seront dotés des programmes de bureautique standard tels que traitement de texte, tableur, messagerie et calendrier électronique, et bénéficieront d'accès aux bases de données en fonction des besoins spécifiques. Les différents sites et les postes prévus seront connectés au réseau Récolte par l'intermédiaire d'un serveur géré par le SST. Un second serveur également géré par le SST accueillera les progiciels et applications propres au service, et sécurisera l'ensemble.

#### 4. Incidences financières

##### 4.1. Infrastructures

Le mode de travail client/serveur des applications utilisées par le SST fait intensivement appel aux télécommunications. Il est vital que le réseau offre des performances élevées et un fonctionnement irréprochable. Ainsi RECOLTE sera intensivement sollicité, et les infrastructures prévues répondent aux normes (minimales) et directives du SOI. L'investissement total représente la somme de fr. 407'700.--.

La répartition par lieux de travail se trouve dans le tableau ci-dessous.

Pl. Chauderon 4	265'500.-	
Av. J.-J. Mercier 11	76'400.-	
Av. des Terreaux 5	19'300.-	
Pl. Chauderon 5	46'500.-	
<b>Total TTC :</b>		<b>407'700.-</b>

#### 4.2. Matériel, logiciels

L'inventaire des besoins, après contrôle systématique de tous les postes de travail existants, se présente comme suit :

- Serveurs : 2 serveurs complets (hardware et software) selon configurations définies par le SOI.
- Postes de travail (nouveaux) : 106 stations complètes (hardware, software, périphériques et imprimantes) selon configuration et normes définies par le SOI.
- Postes de travail (mise à niveau) : 22 stations de travail (hardware, software, périphériques et imprimantes) selon configuration et normes définies par le SOI.
- Matériel communautaire : 3 imprimantes de groupe, 1 scanner et 1 fax.

Serveurs	262'100.-	
Postes de travail (nouveaux)	579'800.-	
Postes de travail (mise à niveau)	27'200.-	
Matériel communautaire	12'900.-	
<b>Total TTC :</b>		<b>882'000.-</b>

#### 4.3 Formation

Etabli en collaboration avec l'unité de formation du personnel, cet enseignement porte, pour quelque 120 collaborateurs, sur les connaissances de base indispensables pour les applications Outlook, Word et Excel.

Formation	85'300.-	
<b>Total TTC :</b>		<b>85'300.-</b>

#### 4.4. Coût global

L'ensemble des coûts de la mise à niveau des infrastructures et du parc informatique se résume comme suit :

Infrastructure	407'700.-	
Matériel et logiciels	882'000.-	
Formation	85'300.-	
<b>Total TTC :</b>		<b>1'375'000.-</b>

---

#### *4.5. Compte d'attente*

Le compte d'attente ouvert par la Municipalité le 22 avril 1999 a fait l'objet d'une communication au Conseil communal en date du 28 avril 1999. Le crédit de fr. 250'000.-- est utilisé à hauteur de fr. 186'000.-- et sera compensé par prélèvement sur le présent crédit.

#### *4.6 Plan des investissements*

Le plan des investissements 2000 – 2003 comprend un montant de fr. 900'000.-- pour la mise à niveau du parc informatique de l'actuelle section sociale du SST. Cependant, il ne tient pas compte des augmentations de postes de travail consécutifs à l'acceptation des préavis 45/98<sup>3</sup> et 92/99<sup>4</sup> et des frais supplémentaires en matière d'infrastructure (câblage).

#### *4.7 Charges financières*

Calculées selon la méthode de l'annuité constante, sur la base d'un intérêt de 5¼% et d'une durée d'amortissement de cinq ans, les charges financières annuelles induites par le présent préavis s'élèvent à fr. 319'800.--.

### **5. Conclusions**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes.

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le préavis No 113 de la Municipalité du 21 octobre 1999;  
ouï le rapport de la commission désignée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

---

<sup>3</sup> Préavis 45 du 27.08.1998 adopté par le CC le 10.11.1998

<sup>4</sup> Préavis 92 du 27.05.1999 adopté par le CC le 07.09.1999

*décide :*

1. D'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 1'375'000.-- destiné à mettre à niveau les infrastructures et le parc informatique du SST ;
2. D'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de fr. 319'800.-- par la rubrique 6400.1.331.0 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSSE) ;
3. De faire figurer sous la rubrique 6400.1.390.2 « Imputations des investissements », les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.
4. De balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :

François Pasche